ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON SINISTRALITE Je soussigné(e) atteste sur l'honneur ne pas avoir été assuré(e) depuis le HY()NIKI I'S()N véhicule immatriculé FH-834et ne pas avoir occasionné(e) de sinistre de quelque nature que ce soit. Mon véhicule était stationné à durant cette période de non assurance due à : Je suis informé(e) qu'en cas de fausse déclaration de ma part, l'assureur ou son mandataire prononcera l'annulation du contrat conformément à l'article L 113.8 du Code des Assurances. J'ai conscience que la présente attestation pourra être produite en justice et qu'une fausse déclaration de ma part peut m'exposer à des sanctions pénales. ARTICLE L113.8 du Code des Assurances « L'article L113.8 du Code des Assurances précise que votre contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion de l'assureur.»

Nom, Prénom et Signature

Les données recueillies sont obligatoires et nécessaires à l'appréciation et au traitement de votre demande d'assurance. Ces données font l'objet de traitements informatiques par April Partenaires pour les besoins de l'étude, la proposition, la souscription et la gestion de votre contrat d'assurance, la lutte contre la fraude et ne peuvent être transmises à ces fins qu'aux organismes assureurs, réassureurs, intermédiaires en assurance ainsi qu'à nos prestataires. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et, le cas échéant, d'opposition et de rectification des données vous concernant que vous pouvez exercer en adressant un courrier accompagné d'une copie de votre pièce d'identité à APRIL Partenaires 15 rue Jules FERRY BP 60307 35303 FOUGERES.

pour valoir ce que et à qui de droit, le OS / OF M9 à 14 h 24.

April Partenaires SASU au capital de 81 683 euros, 15 rue Jules FERRY BP 60307 35303 FOUGERES – RCS RENNES 349 844 746 – N° ORIAS 07 024 083 – www.orias.fr Notre activité est placée sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75009 Paris)